

## **Processus num**

Version 05-11-2009

Instruction de travail num : Maladie professionnelle

Ce sont des maladies qui sont telles que prévues dans la législation belge et dans la convention internationale attachée à la Belgique.

## **Absences**

Allez dans le composant "Absences et congés", cliquez sur le lien "Créer/mettre à jour absence".



S'il existe déjà une absence, cliquez sur le 🗄 pour en créer une nouvelle.

Indiquez les "dates de début et fin" de l'absence.

Choisissez le "Type absence" "VZG" dans la picklist à l'aide de 🔍.

Choisissez le "code absence" :

- "BRZ" pour un membre du personnel de la police fédérale
- "BRL" pour un membre du personnel de la police locale

Remplissez comme "Date consolidation/permanente" la date à laquelle l'intéressé est déclaré guéri ou la date à laquelle on l'a constaté. Dans le cas d'une maladie permanente, la date de celle-ci ne doit plus forcément être mise.

Themis					
∫ Données absence	aires				
Хох Үүүү	EMP	Matricule:	0000920	N° dossier emploi:	1
Données d'absence		Rechercher	Afficher tout	Premier 🛃 1 sur 1 🕨	Dernier
<sup>•</sup> Date/heure début: 26/11/200 <sup>•</sup> Date/heure fin: 30/11/200 <sup>•</sup> Type absence: VZG Q <sup>•</sup> Code absence: BRZ Q	9 🛐 9 🛐 Congé pour cause de maladie Maladie professionnelle Zo	nes réglementaires	: Belgique		+ -
Enregistrer & Retour à la reche	rche + Précédent dans la liste	↓ ■Suivant dans la liste	Notifier		

 $\frown$ 

Cliquez sur <sup>Enregistrer</sup>

Allez plus loin dans le processus pour valider, éventuellement vérifier et approuver. (Instruction de travail num)